



Probleme pour obtenir des quittances de loyers

Par **Grouphmf**, le **11/02/2017** à **16:54**

Bonjour,

Je suis locataire depuis septembre 2014.

Je dois demander systématiquement les quittances auprès de ma propriétaire. Et elle ne répond à cette demande qu'après généralement 3-4 relances par mail.

Je suis actuellement à la recherche d'un autre appartement et évidemment on me demande les quittances. J'ai été transparente avec l'agent immobilier en expliquant que je galérais pour obtenir ces quittances. Il m'a dit que c'est ennuyeux et qu'il nous les faut.

Donc ma question est : est-ce que je risque beaucoup de faire de fausses vraies quittances de loyer (loyers qui sont effectivement payés et par virement) ?

Merci de votre aide..

Une locataire désespérée :(

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **21:19**

Bsr

Ne pas tomber dans ce genre de travers, c'est production de faux et usage de faux !

Par **Grouphmf**, le **11/02/2017** à **21:21**

Je me doute, mais je fais quoi ?

Par **Tisuisse**, le **12/02/2017** à **08:50**

Bonjour,

Adressez une LR/AR à votre propriétaire en "injonction de faire pour lui demandez toutes vos quittances de loyer sous huit jours faute de quoi vous saisirez la juridiction compétente pour obtenir gain de cause et que vous demanderez des dommages-intérêts pour ces retards.

Vous préciserez que vous demandez aussi les quittances des loyers à venir, chaque quittance devra vous être adressée dans les 8 jours de votre paiement. En règle générale,

cela suffit à faire réagir le propriétaire défaillant.

Par **Grouphmf**, le **12/02/2017** à **09:04**

Merci, je vais faire cela. Mais la résidence de la proprio est au Maroc. Je n'ai pas son adresse. Le seul contact que j'ai avec elle c'est par mail...

De plus, j'ai appris récemment que le propriétaire a l'obligation d'annexer divers diagnostics obligatoires au bail, le DTT. Or, je n'ai pas eu ces documents. C'est Edf qui m'a mis la puce à l'oreille car ils ont constaté que ma consommation de gaz, donc chauffage était importante. L'agent que j'ai eu ligne m'a demandé quel était la lettre présente au DPE. Aucune idée puisque je ne l'ai pas.

J'ai alerté à plusieurs reprises le bailleur sur le fait que le vent passait à travers les jointures des fenêtres et aussi sur divers problèmes de plomberie etc

Étant donné toutes ces carences, c'est pourquoi je souhaite déménager au plus vite. Ma lettre recommandée ne va pas trouver preneur j'en ai peur.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **12/02/2017** à **09:09**

Que votre LR trouve preneur ou pas n'est pas votre problème, c'est celui du propriétaire. Vous, votre problème est de recevoir vos quittances de loyer, c'est tout.

Par **Grouphmf**, le **12/02/2017** à **10:30**

Bon je vais faire le nécessaire. Merci